



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 23 MARS 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 23 mars 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Pauline DONNA à Céline OPPENDINGER.
- ✓ Était excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-17
ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

TIERS	Montant subventions 2023
AFM Téléthon	50€
AFSEP	50€
AGARPIF	100€
ANGELOISE	200€
ASNT	80€
BRCL	80€
BANQUE ALIMENTAIRE	160€
Collectif résistance	50€
Randonneurs Angeot	200€
PYXIS	200€
THEATRE PRES JOLIS	200€
Arts Loisirs Eteimbes	50€
Union Nationale des Anciens Combattants	50€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 mars 2023, et de la publication le 24 mars 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN